

# Gestion de l'eau et des pâturages en Hazâradjât

par Céline WEYMANN, Florence CARROT,  
Emmanuelle MAISONNAVE, Marie-Noëlle REBOULET\*



*Dans ce second article sur leur action en faveur du développement rural en Hazâradjât GÈRES, MADERA et Solidarités International présentent les actions qu'elles ont mises en œuvre pour la préservation et la bonne gestion des ressources (eau, sol et pâturages) de cette région.*

Troupeaux de vaches dans la plaine de Charman, Province de Yakaolang. Photo Bertrand Noiret

La population des montagnes du Centre est principalement rurale. Elle vit en grande partie du secteur primaire, qui lui s'appuie sur un système de polyculture-élevage extrêmement dépendant des pâturages naturels. Le territoire est divisé entre vallées encaissées et hauts plateaux semi-désertiques où les terres arables représentent à peine 2% des surfaces ; la moitié de ces terrains est irriguée et l'autre est en culture pluviale. L'élevage extensif y est prédominant, c'est en effet le meilleur moyen de valoriser ces grands espaces de pâtures.

## Les pâturages

Les besoins des familles rurales sont généralement couverts par l'agriculture pour trois à six mois, la vente de cultures de rente (pomme de terre, pavot, etc.) et d'animaux sert ensuite à compléter la ration alimentaire. Les animaux (moutons, chèvres et vaches) pâturent au printemps autour des villages et en été sur les

hauts plateaux. Les bovins, ânes et chevaux passent les six mois d'automne et d'hiver à l'étable où ils sont nourris avec les fourrages récoltés dans les pâturages naturels, un peu de foin de luzerne et de trèfle et des pailles de blé et d'orge. Les ovins et caprins pâturent plus longtemps et ne passent que les trois mois les plus froids à l'étable.

Le système d'élevage dépend donc presque entièrement de la capacité des prairies à fournir les fourrages nécessaires pour le pâturage et l'alimentation hivernale à l'étable. Mais cette capacité à produire ce fourrage en qualité et en quantité suffisante a été mise à mal par plusieurs décennies de mauvaise gestion et l'effet combiné de sécheresses à répétition.

## Petite histoire du pâturage dans les montagnes centrales

Jusqu'à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, les pâtures étaient divisées en sous-ensembles tribaux (*kod*) à l'échelle du district et familles élargies (*mantega*), vallée par vallée. La tenure de chaque zone était claire et les communautés géraient leurs pâturages de manière traditionnelle (zones d'enclavement, semis de fourrages endémiques). La défaite des chefs hazaras face à l'émir pachtoun Abdul Rahman a conduit à la spoliation des pâturages des communautés hazaras au profit de tribus nomades pachtounes appelées Koutchis. Les Haz-

\* E. Maisonnave est chargée de capitalisation et des publications techniques pour Solidarités International depuis janvier 2016, M. N. Reboulet est présidente du GÈRES (Groupe Energies Renouvelables, Environnement et Solidarités) depuis juillet 2017, engagée dans les énergies renouvelables et la solidarité internationale depuis de nombreuses années, Céline Weymann est déléguée générale de MADERA, ONG de solidarité internationale qui appuie le développement des économies rurales en Afghanistan et Florence Carrot est responsable partenariats de MADERA.

Vallée de Yakaolang.  
Photo Julie Mayans



ras ne possédaient alors plus les pâturages et devaient payer une taxe pour y accéder. Quarante ans plus tard, dans les années 1920, le roi Amanullah Khan rendit les pâtures « visibles depuis le village » aux communautés auxquelles elles appartenaient traditionnellement. En 1965, le roi Zaher Chah décréta finalement que toutes les terres au-delà des canaux d'irrigation étaient propriété du gouvernement.

La loi de 1965 s'applique toujours aujourd'hui. Jusqu'à la fin des années 70, les communautés payaient une taxe au gouvernement pour pouvoir utiliser les pâturages et se devaient de les entretenir ; retourner les pâtures pour la culture pluviale était interdit. Le ministère de l'Agriculture n'a plus les moyens de faire respecter ces règles et ne collecte plus de taxe sur les pâturages ; chacun peut donc les utiliser pour l'usage de son choix. Les communautés ne gèrent plus leurs pâturages et n'ont aucun recours légal contre les personnes extérieures à leur village qui viendraient faire pâturer des animaux ou collecter des ligneux utilisés pour le chauffage.

### Des périodes de sécheresse de plus en plus fréquentes

En outre, les épisodes de sécheresse, autrefois rares, sont de plus en plus fréquents. La première sécheresse dont les agriculteurs se souviennent souvent est celle de 1971. Après cela, il faut attendre les trois années successives de 1999 à 2001, puis les années 2008, 2010 et plus localement 2013. Les éleveurs mettent en général un certain temps à adapter leurs pratiques à la sécheresse : ils veulent compenser les animaux perdus et tentent de recapitaliser trop vite, ce qui entraîne un important surpâturage alors que les prairies sont déjà fragilisées.

### La gestion communautaire des pâturages

Dans le cadre d'un programme de la FAO en 2006, l'experte en tenure foncière Liz Alden Wily a proposé comme condition initiale permettant le retour à la gestion durable des pâturages la clarification de leur statut

en termes de tenure foncière. En « rendant » les pâturages aux communautés qui les utilisaient traditionnellement et en leur assurant la garde et l'entretien, celles-ci pourraient alors prendre pleinement conscience de l'importance des ressources naturelles dans leur système agraire et mettre en place les règles de gestion qui s'imposent.

La gestion communautaire des pâturages (GCP) ne propose pas de transformer les techniques traditionnelles de gestion des espaces pâturés, mais au contraire de pousser les communautés à les remettre en place afin de rendre ce système d'exploitation durable.

La mise en place de la GCP a commencé par le tracé des limites traditionnelles entre les communautés. Une fois les limites bien définies et les conflits d'accès réglés, il convient de décider avec la communauté d'une zone d'enclavement (20-25% des pâturages), appelés *aygal*, où pâturage et collecte de ligneux et de fourrages sont interdits pendant cinq ans. Un comité des pâtures communautaires (CPC) est alors élu ; il définit, avec le reste de la communauté, les règles de gestion que tous doivent appliquer. Les règles les plus courantes concernent la distance minimale entre deux ligneux coupés ou la quantité maximale de ligneux que chaque famille peut collecter.

Les bases du pâturage rotatif sont posées : d'une part, l'*aygal* est hors d'accès pendant cinq ans, puis rouvert, et une nouvelle zone d'enclavement est alors identifiée. Au bout de 20 à 25 ans, l'ensemble de la zone pâturée aura été en *aygal* au moins une fois. D'autre part, la communauté adopte un comportement plus responsable quant à la coupe des ligneux.

Solidarités International a commencé à travailler sur la gestion des pâturages en 2007. A la fin du projet des montagnes centrales, elle avait soutenu la structuration et la formation de 70 comités pour 70 communautés, recouvrant six vallées et près de 800 km<sup>2</sup> de pâturages. Elle a affiné sa méthodologie au fur et à mesure des années et des leçons tirées des expériences.

MADERA s'est aussi investie depuis 1992 dans la gestion des pâturages dans les districts de Behsud I et II



Pâturages  
dans la province  
de Bamyan.  
Photo Julie Mayans

de la province de Wardak. Cela a inclus de nombreuses campagnes de sensibilisation et des méthodes de réhabilitation pour améliorer les zones de pâturages.

La régénération des pâturages ainsi que leur gestion sont particulièrement importantes en Afghanistan au vu des dégradations liées au changement climatique

**« Pousser les communautés à remettre en place les techniques traditionnelles de gestion des espaces pâturés afin de rendre ce système d'exploitation durable. »**

et au manque de pratiques environnementales adaptées : les causes principales de cette dégradation des pâturages étant la désertification, le surpâturage et leur utilisation pour la production d'énergie

(les buissons et le petit bois).

Plusieurs types de politiques et de lois régissant l'utilisation des pâturages sont développés par le ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de l'Irrigation mais ils restent ignorés par le plus grand nombre. Pourtant, l'application de ces législations pourrait diminuer les conflits communautaires générés par une utilisation erronée des pâturages et une perception limitée du droit communautaire sur les terres communales. La précipitation des bergers pour faire brouter leurs animaux au plus vite afin qu'un autre – souvent non-résident tel que les Koutchis – ne puisse pas avoir accès aux fourrages est une tendance qui s'accroît l'été. Le manque d'institutionnalisation et de connaissances des procédures d'accès aux pâturages par le gouvernement rend ces ressources naturelles non durables puisque la qualité des pâturages est moindre alors. Pourtant, comme le programme implanté par les trois ONG l'a montré, la restauration des pâturages est fondamentale afin que les foyers les plus pauvres puissent générer un capital naturel développant leurs moyens de subsistance. En effet, les pâturages améliorent la nourriture donnée aux

animaux et leur production, aident à réduire l'érosion des sols et l'infiltration d'eau, améliorent la fertilité du sol. De nombreux groupes de gestion des ressources naturelles et des pâturages ont été développés au cours du projet Six à Behsud I, ce qui a notamment amélioré la vie de 119 foyers alors que 310 autres bénéficiaires ont reçu des formations les sensibilisant à la meilleure façon d'utiliser des ressources naturelles contribuant à l'amélioration de leur environnement.

### Les impacts de la gestion communautaire des pâturages

#### Sur la tenure foncière

Dès la première année de mise en place de la gestion communautaire, le sentiment de propriété des pâtures par les communautés a été renforcé. Ainsi, les bergers et villageois peuvent en interdire l'accès aux autres communautés qui auraient éventuellement pris l'habitude de s'y inviter. Légalement, la gestion communautaire ne leur donne pas plus de droits sur ces pâtures que leurs voisins (la nouvelle loi foncière en écriture depuis 2007 n'a jamais été promulguée), mais elle les encourage à faire valoir leurs droits sur leur territoire ancestral.

Cela peut entraîner une augmentation des conflits liés au foncier. L'étude des conflits sur la zone couverte montre en effet que presque tous les villages ont subi des intrusions de leurs voisins ou ont fait paître leurs troupeaux chez leurs voisins, en toute connaissance de cause. Néanmoins, après presque dix ans de gestion communautaire, la sensibilisation des populations et les changements d'habitudes se mettant en place, les conflits se sont estompés. En outre, des ateliers de résolution des conflits ont été organisés afin d'aider les Comités communautaires à y apporter une réponse durable.

#### Sur la régénération des pâturages

Des études botaniques conduites après cinq ans de mise en place (2012 et 2013) et visant à comparer l'état des pâturages entre zone d'enclavement et zone en ac-

cès libre ont montré des résultats très encourageants notamment sur les versants nord.

## Une meilleure gestion de l'eau

Les problèmes de pénurie d'eau en Afghanistan sont principalement liés à l'inefficacité des services plutôt qu'à l'insuffisance de la ressource. En 2002, une conférence internationale eut lieu à Kaboul, connue sous le nom d'Accord de Kaboul, et mena à l'élaboration d'un Cadre stratégique pour le secteur de l'eau, qui jeta les bases du développement de ce secteur. Ce cadre a notamment prôné la gestion intégrée des ressources en eau et l'approche de la gestion par bassin hydrographique, qui font partie de la loi sur l'eau de 2009.

En Afghanistan, il existe un système traditionnel de gestion de l'eau d'irrigation, le système des *Mirâb*. Les *Mirâbs* sont des « maîtres d'eau » chargés de décider de la distribution de l'eau d'irrigation aux agriculteurs et de gérer l'exploitation et l'entretien des infrastructures d'irrigation. Les agriculteurs payent ces personnes en nature (1/80 des récoltes) contre les services rendus (schéma de gestion de l'eau, travaux d'entretien). Cependant, ce système *Mirâb* n'a pas la capacité organisationnelle et institutionnelle de répondre de manière efficace aux besoins croissants des agriculteurs et d'opérer et réhabiliter les infrastructures. Bien que les *Mirâbs* soient choisis par les usagers et les propriétaires fonciers, ils n'ont pas de mandat pour mener des activités qui amélioreraient leur capacité financière. La loi sur l'eau de 2009 reconnaît l'efficacité du système *Mirâb* et encourage son renforcement vers des associations formelles d'usagers de l'eau (*Water User Association - WUA*).

### Les associations d'usagers de l'eau

Les WUA sont une entité juridique constituée des usagers au sein d'un bassin versant, officiellement reconnue et enregistrée auprès du ministère de l'Énergie et de l'Eau et des agences de sous-bassin hydrographique. Leur rôle principal est d'assurer une distribution équitable de l'eau dans le bassin versant. Elles sont également en charge de définir et de mettre en œuvre le plan de réhabilitation des réseaux d'irrigation, de veiller au respect des règles par les usagers de l'eau, et de résoudre les conflits au niveau du bassin versant. Solidarités International et MADERA ont soutenu la mise en place de sept WUA au niveau de deux sous-bassins versants dans les provinces de Saighan et Kahmard.

Avec les WUA, les communautés sont au centre de la prise de décision sur la gestion de leurs propres ressources naturelles. Les associations permettent aux membres des communautés de bénéficier directement de la gestion de cette ressource naturelle. Elles sont également mandatées pour résoudre les conflits inter-

communautaires liés au partage de la ressource.

Dans le cadre de notre projet, 28 ateliers ont été organisés avec chaque WUA pour procéder à une analyse participative des problèmes liés à l'eau entre les différents Conseils de Développement Communautaire d'une même vallée. Cet exercice a permis de renforcer la capacité des associations à remplir leur mandat de gestion et à identifier les ouvrages hydrauliques prioritaires à réaliser avant la fin du projet. En plus de ces ateliers, des sessions de formation ont été dispensées par les équipes de Solidarités International sur les caractéristiques des rivières et canaux principaux de la zone concernée, les travaux de maintenance, l'exploitation des réseaux, la mesure du débit de l'eau, la gestion des conflits, les travaux communautaires, la gouvernance, le leadership, la gestion budgétaire... Les associations ont par ailleurs été soutenues par Solidarités International pour ouvrir leur compte bancaire une fois l'association enregistrée et officiellement reconnue.

### Une gestion des ressources naturelles à différents niveaux

Les WUA existent au niveau du sous-bassin versant et sont donc responsables de la gestion de l'eau le long d'un canal principal partagé par plusieurs communautés. Chacune de ces communautés ou villages gère son eau en interne par l'intermédiaire de Groupes d'Usagers des Ressources Naturelles, des entités informelles enregistrées auprès des autorités de district et des services techniques, et composées de cinq membres : président, assistant, trésorier, secrétaire, *Mirâb*. Les groupes d'usagers sont fédérés au sein des WUA. Les membres de ces dernières font donc tous partie d'un groupe d'usagers et le processus d'élection des membres du conseil d'administration des WUA est géré de manière à ce que tous les groupes soient représentés au sein d'une WUA.

La gestion équitable de l'eau dans un bassin versant n'est pas possible au niveau du canal principal uniquement : pour optimiser l'efficacité du réseau d'eau dans son ensemble, il est également nécessaire d'entretenir et améliorer les canaux secondaires, de distribuer l'eau entre les champs et de gérer les conflits entre les communautés. Tous ces éléments relèvent de la responsabilité des groupes, sous la supervision des WUA.

### Des projets d'infrastructure

Dans le cadre du projet, Solidarités International a réalisé des travaux d'excavation du canal principal de la zone de Refah avec trois Conseils de développement communautaire. L'objectif était de réduire le débordement du canal au printemps qui entraînait de petites inondations des terres agricoles environnantes, ainsi que d'améliorer l'irrigation de la plaine de Sayed Baba. Avant les travaux, une majorité des habitants de



Vallée de Yakaolang, où des projets d'irrigation ont été réalisés.  
Photo Julie Mayans

la plaine déclaraient rencontrer des problèmes d'accès à l'eau ou d'inondations. Une fois les travaux réalisés, cela concernait moins d'un quart des habitants. Pour compléter cette activité, deux prises d'eau durables ont été réhabilitées sur le canal principal, sélectionnées selon la surface couverte par la prise d'eau, le nombre de ménages bénéficiaires et les potentiels conflits communautaires.

Par ailleurs, 54 projets d'irrigation de petite ou moyenne échelle ont été réalisés dans les trois districts d'intervention de la province de Bamyan (Yakaolang, Saighan et Kahmard) et à Behsud. Ces projets étaient issus du travail d'analyse et de priorisation mené entre les WUA et les CPC. Ils ont concerné la construction de murs de soutènement, de réservoirs d'eau, la construction ou réhabilitation de petits canaux, le revêtement de canaux, l'excavation de cours d'eau ou canaux, la protection de sources d'eau, la mise en place de tuyaux pour l'irrigation, etc. Ces activités ont permis de protéger environ 4760 hectares de la sécheresse. 11 hectares sont par ailleurs devenus des terres arables dans le district de Yakaolang.

## Régénérer les sols détériorés

Une dernière composante des activités de préservation et de bonne gestion des ressources naturelles a été la régénération des sols, affaiblis et détériorés par la mauvaise gestion et la surexploitation des ressources susmentionnées. Cela est premièrement passé par la distribution de graines fourragères. Un programme a été mené par Solidarités International dans lequel des coupons ont été distribués pour l'achat de certaines variétés de graines. Cette activité était surtout destinée aux femmes pour qu'elles gèrent leur pâturage de manière durable et acquièrent ainsi une nouvelle source de revenus. Plus de 1100 kg de graines fourragères ont ainsi été collectés par plus de 300 femmes au cours du projet.

Par ailleurs, en étroite collaboration avec les CPC, les plans de réhabilitation des pâturages ont été élaborés selon les principes suivants :

- 3 kg de graines fourragères pour réensemencer 1 *djérib*<sup>1</sup> ;
- Les graines étaient semées dans les zones protégées (*aygal*) ;
- Les CPC étaient responsables de l'ensemencement et ne devaient pas se partager les semences.

Au total, plus de 300 hectares de pâturages détériorés ont été réensemencés dans le district de Yakaolang, et plus de 618 hectares dans les districts de Saighan et Kahmard.

Un deuxième volet d'activité a consisté en la plantation de peupliers le long des berges des rivières afin de lutter contre l'érosion des sols et d'augmenter le volume de bois disponible pour la construction et le combustible. 42 CPC ont été impliqués, et 134 000 boutures plantées par près de 1300 villageois. Sur un échantillon de 20 CPC, 95% des boutures avaient survécu un an après la plantation.

Dans les districts de Saighan et Kahmard, des activités similaires de plantation ont été mises en œuvre dans le plateau aride de Dacht-e-Gazak. Cette zone de 45 km de long et 15 km de large avait été identifiée comme particulièrement vulnérable aux inondations et glissements de terrain, la majeure partie de sa couverture végétale ayant été totalement perdue au cours des dernières décennies. Le projet a répondu à la forte demande des CPC mais aussi des autorités des districts, de réduire l'érosion et les conséquences sur l'agriculture et les villages qui en découlent. 23 000 terrasses (6 mètres de long, 2 mètres de large) ont été creusées par les communautés, mobilisées. 22 000 jeunes arbres ont par ailleurs été plantés à raison d'un arbre par terrasse : Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*), Ailante glanduleux (*Ailanthus altissima*) et Amandier sauvage (*Amygdalus reuteri*). Trois étangs ont été construits pour fournir de l'eau et irriguer les jeunes pousses. Des personnes étaient engagées par Solidarités International pour surveiller les pousses. En 2016, près de la moitié avaient survécu. ■

1- Un *djérib* équivaut à 2000 m<sup>2</sup>.